

Rue du Docteur Robert SALLES

Rue des Catillons

Rue Simone VEIL

Parcelles cadastrées en section AH n° 25, 26, 98, 99, 101, 102, 104, 105,  
106, 107, 109, 110, 111, et 133p

Résidence "Les Hauts du Viaduc" (Tranche 2)

# PERMIS D'AMENAGER

## Charte Paysagère



Maître  
d'ouvrage



**SARL LES TERRAINS  
NORMANDS**  
525, rue Henri Dunant  
76130 BOIS GUILLAUME

Géomètre-Expert



**AGEOSE**  
Géomètre-expert  
Voie du Futur  
BP322  
27103 VAL DE REUIL CEDEX  
☎ 02.32.40.05.13  
☎ 02.32.50.59.91



GÉOMÈTRE - EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau  
d'études



**SODEREF**  
Agence Normandie  
Rue Karl Heinz Bringer  
27950 SAINT MARCEL  
☎ 02.32.71.01.09  
☎ 02.32.51.18.32

Bureau  
d'études  
HYDRAULIQUE



**&COTONE ING&NIERIE**  
8 Rue du Docteur Suriray  
76 600 - LE HAVRE  
☎ 02.76.32.85.21  
☎ 08.11.38.29.63

Architecte

**Stefano  
Borgiattino**  
Architecte hmomp

N° nat 082469  
SIREN 812 664 787

3 rue Françoise le Camus  
27400 LOUVIERS

banstefano.archi@gmail.com  
+33 (0)6 31 69 64 61

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Version initiale tranche 2	10/01/2019
AVP	B		
PRO	C		
	D		
DCE	E		
EXE	F		
...	G		
Dossier n°130217			130217-PA-TRANCHE-2.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC50)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969

# Charte aménagements paysagers

L'emplacement des secteurs décrits ci-dessous correspondent aux légendes des plans PA.4, PA.8 « Plan de revêtement et espaces verts » et PA.9.

Ces aménagements seront à la charge de l'aménageur.

## Traitement paysager de transition en périphérie

Afin d'améliorer les fonctionnalités écologiques sur le site du projet et de constituer un écran visuel, des haies arbustives seront créées.

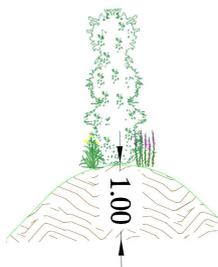
Sur les limites périphériques de l'opération, il sera créé, par l'aménageur, un talus planté d'une haie champêtre d'essences locales.

La terre des talus proviendra de la terre végétale du site, issue des décapages des futures voiries.

Cette haie sera composée des essences suivantes :

Charme commun (*Carpinus betulus*), Houx (*Ilex aquifolium*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Orme champêtre (*Ornus campestre*), Noisetier pourpre (*Corylus purpurea*), If (*Taxus bacata*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Viorne aubier (*Viburnum opulus*).

Schéma de principe



## Traitement paysager des abords de voirie nouvelle

Des zones d'espaces verts seront aménagées aux abords des voiries nouvelles.

Les espaces verts situés au droit de la voirie seront végétalisés par un engazonnement recoupé par la création de massifs de plantes vivaces. Ces plantes seront regroupées par espèces afin d'obtenir un effet de masse et de manière à créer un environnement attrayant.

Les plantations s'effectueront sur un paillage biodégradable afin de limiter le désherbage et de minimiser l'arrosage.

Les plantes choisies seront des espèces rustiques et adaptées à l'environnement local afin de permettre une continuité paysagère avec l'environnement avoisinant.

Essences de vivaces envisagées :

alchemilla mollis



Euphorbia



Géranium vivace



Bergenia



vinca



hedera helix



Rosier couvre-sol



Spirée 'Little princess



Aquilegia



Eupatorium



Valeriana officinal



Gaura



Perovskia



Lavande



Centaurée



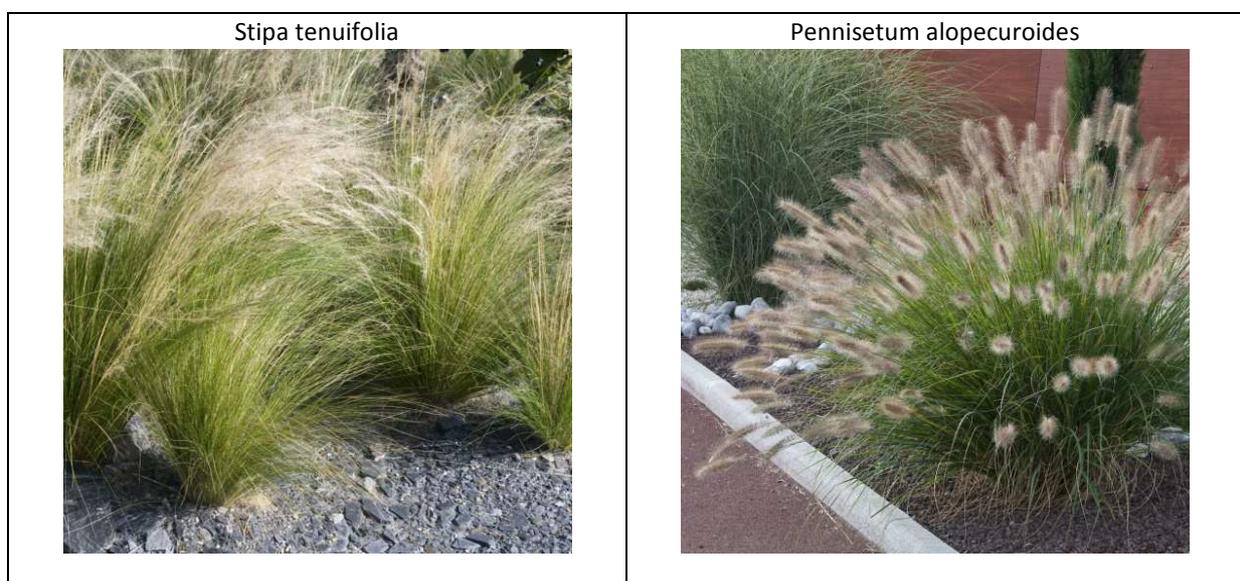
Allium





Les graminées peuvent être utilisées dans les massifs, elles donnent un aspect visuel de légèreté et le produit du fauchage annuel de ces végétaux peut être utilisé in-situ en paillage.

Essences de graminées envisagées :



Panicum virgatum



Festuca glauca



Ces massifs seront à certains endroits complétés par des plantations d'arbustes en bouquet afin de donner plus de volumes.

Essences d'arbustes envisagés :

Viburnum



Ligustrum



Buxus



Elaeagnus



Ribes sanguineum



Cotoneaster



Millepertuis



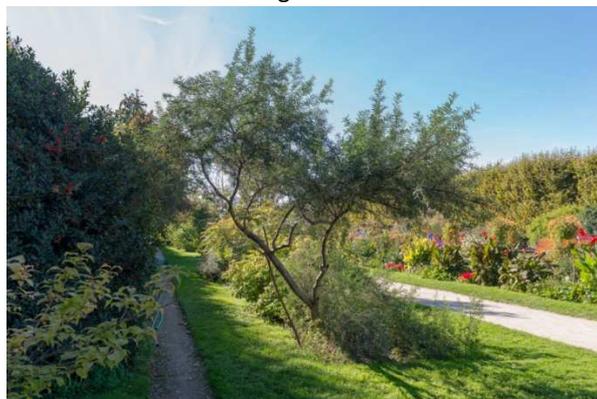
Spirée



Lilas



Argousier



Fusain



Deutzia



Des plantations d'arbres de haut-jet sont prévues au droit des voiries. Des zones plus arborées seront créées aux endroits les plus aérés.

Ces espaces verts arborés ont pour but d'intégrer dans le paysage les bâtiments et les différents équipements afin d'éviter une nuisance visuelle visible depuis les zones de perception.



*Frange paysagère envisagée (vue à l'extérieur du lotissement)*

Des plantations de cotoneaster seront prévues sous les arbres isolés sur des petits massifs de moins de 4m<sup>2</sup>, situés entre les accès et les places de stationnement.

Essences d'arbres de haute-tige envisagées :

<p>Charme Carpinus betulus</p> 	<p>Bouleau verruqueux Betula pendula</p> 
<p>Sorbier des Oiseleur Sorbus aucuparia</p> 	<p>Erable champêtre Acer campestre</p> 

Chêne sessile  
*Quercus petraea*



Tilleul  
*Tilia cordata*



Pin sylvestre  
*Pinus sylvestris*



Pin noir  
*Pinus nigra*



malus everest



pyrus calleryana chanticleer



Cytise  
*Laburnum anagyroides*



Des plantes héliophytes seront installées sur une partie des dépressions humide des noues. Cela permettra de favoriser l'infiltration des eaux par le biais des racines qui maintiennent et améliorent la porosité naturelle du terrain et ça donnera un aspect plus esthétique. De plus ça permet de créer de petits milieux pouvant servir de refuges pour la biodiversité.

Essences envisagées :

<p>Iris pseudoacorus</p> 	<p>Deschampsia cespitosa</p> 	<p>Joncs</p> 
<p>Lythrum salicaria</p> 	<p>Mentha aquatica</p> 	<p>Penisetum</p> 
<p>Typha latifolia</p> 		



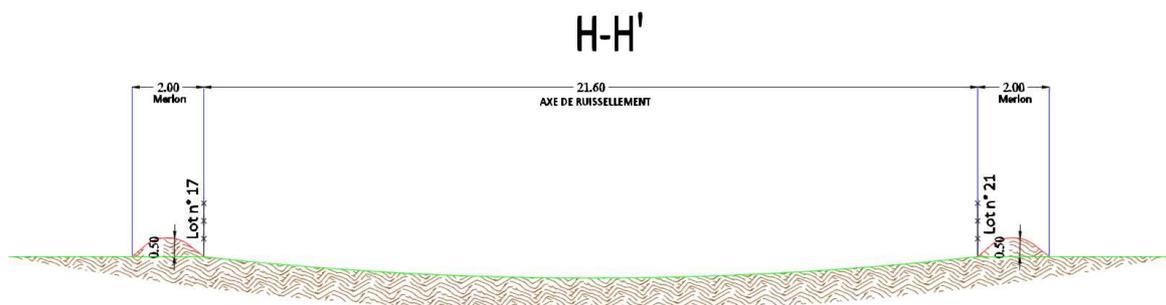
*Exemple noue plantée*

### Traitement paysager de l'axe de ruissellement

Il est prévu dans le projet l'aménagement de l'axe de ruissellement. Cet espace sera maintenu libre pour conserver un axe de ruissellement et un espace de « respiration ».

La terre végétale sera décapée avant modélisation de l'axe de ruissellement (si nécessaire), conformément au schéma de principe ci-dessous. Elle sera stockée à proximité pour pouvoir être étalée sur la surface de l'axe de ruissellement.

Schéma de principe



Un semis de graine sera ensuite effectué afin d'y installer une « prairie fleurie ».



*Prairie fleurie envisagée*

Concernant l'entretien, il faudra se limiter à un seul fauchage tardif annuel. Ce fauchage correspondrait à fin août afin de permettre aux insectes de boucler leur cycle de reproduction et aux plantes d'arriver jusqu'au stade de la fructification.

De plus, il conviendra de respecter une hauteur de fauche de 7 cm compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (rumex, orties...). Les produits de coupe devront être exportés ceci afin d'éviter l'asphyxie de la végétation herbacée et l'eutrophisation du sol.

En effet, les milieux herbeux peuvent accueillir une bonne diversité biologique ordinaire et parfois des espèces remarquables. De nombreuses espèces végétales peuvent se développer dans ces espaces ouverts et lumineux. Si ces milieux ne sont pas fauchés trop tôt, ils pourront abriter une faune diversifiée (petits mammifères, insectes notamment).

Ces espaces verts seront bordés des haies champêtres plantées dans les lots à la charge de l'aménageur (voir Traitement paysager de transition en périphérie) et ces haies seront doublées par des plantations d'un alignement d'arbres de haut-jet à la charge des acquéreurs.

Ces arbres marqueront l'espace verticalement et leurs feuillages animeront l'espace en hauteur tout en limitant l'impact visuel des bâtiments.

Ces alignements boisés seront constitués d'essences locales et pourront servir d'habitat de substitution pour la petite faune locale.

Le fil d'eau de l'axe de ruissellement sera planté à proximité du passage busé. Cette « bande » linéaire végétale symbolise le lit de la noue, comme si elle conservait toujours un fond d'eau. Ce lit sera le plus humide de l'axe de ruissellement car il est un réceptacle intermédiaire pour permettre le passage de l'eau sous la voirie via les buses. Il est donc opportun de choisir des plantes qui supportent l'humidité stagnante. Ces plantes seront de préférence de couleur bleu/violacé, ou aux reflets gris/argentés afin d'obtenir un mélange harmonieux et homogène. Les hauteurs de plantes pourront varier de 30cm à 100cm environ, afin de créer de belles ondulations.

Il peut être conseillé (liste non exhaustive) : menthe aquatique, cardamine des prés, salicaire, différents iris, jonc fleuri, jonc zébré, laîche, lysimaque,...

### **Traitement paysager des bassins et des espaces verts environnant**

Cet espace joue un rôle important dans cet aménagement principalement pour la temporisation et l'infiltration d'une grande partie des eaux de ruissellement. Cet espace aura également avec le temps un rôle important dans le maintien et le développement de la biodiversité locale aussi bien pour la flore que pour la faune. Il convient donc de favoriser par quelques plantations l'installation de cet écosystème précieux.

Les bassins ne seront pas clôturés, les talus seront modélisés en pente légère, recouvert de la terre végétale du site et seront plantés d'arbustes disposés en bouquet à certains endroits afin de créer des refuges pour la biodiversité.

Essences envisagées :

Amélanchier vulgaris



Bourdaïne



Cornouiller sanguin



Fusain d'Europe



Noisetier commun



Sureau noir



Troène des bois



Saule Blanc



Des plantes hélophytes seront installées sur une partie des dépressions humide des bassins. Cela permettra de favoriser l'infiltration des eaux par le biais des racines qui maintiennent et améliorent la porosité naturelle du terrain et ça donnera un aspect plus esthétique.

Essences envisagées :

Iris pseudoacorus



Roseaux



Joncs



*Type de bassin envisagé*

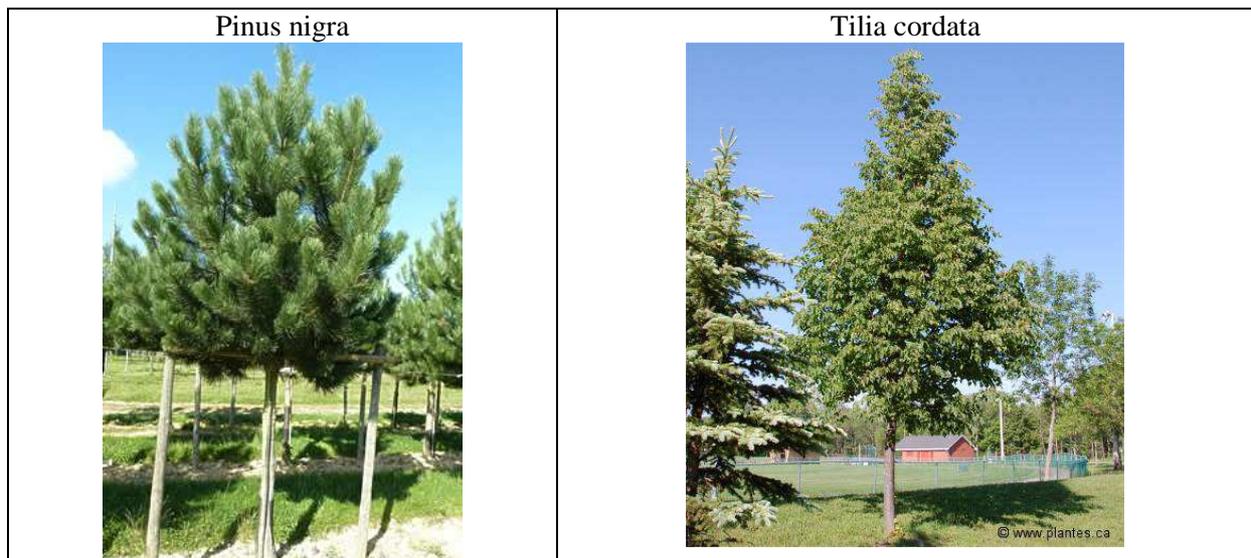
Les zones d'espaces verts environnant les bassins, après apport de terre végétale, elles serontensemencées de semences régionales et de manière peu dense afin de laisser de la place aux espèces spontanées.

Il est prévu également dans cette zone la plantation d'arbres de haut-jet.

Vu la proximité de l'espace boisé existant on privilégiera plutôt des essences d'ombre.

Essences d'arbres de haute-tige envisagées :

<p>Charme Carpinus betulus</p> 	<p>Bouleau verruqueux Betula pendula</p> 
<p>Hêtre commun Fagus sylvatica</p> 	<p>Hêtre pourpre Fagus purpurea</p> 
<p>Pin noir</p>	<p>Tilleul</p>



### **Traitement de la végétation existante**

Les haies présentes dans l'emprise de l'opération seront arrachées et remplacées par les haies plantées à la charge de l'aménageur en périphérie du projet.

L'arbre situé au milieu du terrain sera arraché. Il sera remplacé par les plantations d'arbres de haut-jet prévus dans les espaces-verts communs.

La terre végétale provenant des décapages des terrassements, sera conservée sur le site pour être étalée à la fin du chantier dans les massifs, les noues et les bassins.

Les excédents de terre végétale seront utilisés pour la modélisation des talus.